

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Toutes académies		Session 2004	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0406	
MISE EN OEUVRE DES MATÉRIAUX : Option : Industries Textiles		MOM I T B	
Épreuve : E2B.U22	Préparation et organisation d'une fabrication		BIS
Coefficient : 2	Durée : 2 heures	Feuillet :	1/2

1^{ERE} PARTIE : Détail des calculs.

SITUATION À 35 HEURES		
	CALCULS	RÉSULTATS
Temps total nécessaire à la fabrication de 3 500 produits En heures	3500×0.63	2205 heures
Capacité journalière du groupe de production. En heures	$35/5$	7 heures
	Pour 8 opérateurs : 7×8	56 heures
Quantité journalière de produits fabriqués par le groupe	$56/0.63$	88.88 produits
Nombre de jours nécessaires à la fabrication	$3500 : 88.88$	39.37 jours soit 40 jours

RÉSULTATS : 2 chiffres après la virgule.

La fabrication se termine le 27 Mai 2004.

L'atelier pourra honorer la commande à la date prévue du 4 juin 2004. (marge de 4 jours)

Toutes académies		Session 2004	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MISE EN OEUVRE DES MATÉRIAUX : Option : Industries Textiles			0406
Épreuve : E2B.U22	Préparation et organisation d'une fabrication		MOMITTB
Coefficient : 2	Durée : 2 heures	Feuillet :	BIS 2/2

2^{EME} PARTIE :

RÉPONSE N°6

Analyse de la situation :

- Embauche d'un intérimaire pendant quinze jours consécutifs, en remplacement de l'opérateur en congé du 07 au 21 avril 2004.
- Immobilisation du matériel pendant 2 jours peut se résoudre :
 - Soit par des heures supplémentaires à effectuer les samedi 10 et 17 avril 2004. Cette solution entraîne le paiement des heures supplémentaires donc un surcoût de production.
 - Soit la fabrication se terminant le 27 mai 2004, on peut prendre le risque de fabriquer en juste à temps et de livrer le 4 juin 2004. (Utiliser les 4 jours de marge de production comme jours de fabrication).

RÉPONSE N°7

1. Coûts main d'œuvre intérimaire : $(2 \times 35 \text{ h}) \times 6,66 = \underline{466,20 \text{ euros}}$.
2. Heures supplémentaires travaillées les samedis 10 et 17 avril 2004 :
 - 8 x 7h x 2 samedis = 112 heures.
 - Valeur de l'heure supplémentaire
 - 1234,70 / 169h = 7,30 euros.
 - Coût total des heures supplémentaires :
 - 112 h x 7,30 = 817 euros.

BARÈME

1^{ère} PARTIE :

Question n°1	2 pts
Question n°2	4 pts
Question n°3	2 pts
Question n°4	2 pts
Question n°5	4 pts

14 pts 14/20

2^{ème} PARTIE :

Question n°6	3 pts
Question n°7	3 pts

6 pts 6/20

TOTAL	20/20
--------------	--------------